

WILAYA DE SKIKDA
DAIRA DE SKIKDA
COMMUNE DE SKIKDA
DIRECTION DES MARCHES, APPROVISIONNEMENT ET MAGASINS
N°/S D M P/...../2026

AVIS d' infructosité

Conformément a l'article 46 de la loi n°23/12 du 18 muharram 1445 correspondant au 5 aout 2023, définissant les règles générales liées aux marches publics et l'article 65 du décret présidentiel n°=15/247 du 16/09/2015 portant règlement des marches publics et des délégations des services publics. Monsieur le suppliant du président de l'assemblé populaire de la commune de Skikda informe l'ensemble des soumissionnaires A l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale N°47/2025 parut dans le quotidien national ESSAKR en date du 22/12/2025 et dans le quotidien national L' HORIZONS En date du 25/12/2025 L'infructuosité du projet :

« Réalisation D'un Groupe Scolaire Base 06 De Six Classes Messioune 01 Commune De Skikda- Lot Unique -»

Suite à la décision de la commission de jugement technique et financière en date 14/01/2026
En raison de l'offre financière excessivement élevée du seul candidat technique qualifié

Les soumissionnaires non retenus peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés dans un délai de 10 jours à compter de la 1 ère parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marches publics et des délégations des services public.

Les soumissionnaires peuvent connaître les résultats dans les 03 jours à compter de la 1ere parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.